

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_07_158

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à 18h30, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à PUY-DE-SERRE, en session ordinaire sous la
Titulaires : 38 Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 29 juin 2022

- Titulaires : 31
- Suppléants : 2

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Votants : 33

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

OBJET : RAPPORT DE SUIVI DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment l'article L. 243-9 ;

Vu la délibération n° 2021CC_01_014 en date du 26 janvier 2021 présentant le rapport d'observations définitives ;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2014 et suivants transmis à la Communauté de communes le 18 décembre 2020 ;

Considérant que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise doit informer dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes ;

Considérant que le délai d'un an depuis la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes est écoulé et qu'il convient de présenter à l'assemblée communautaire les actions mises en œuvre afin de répondre aux recommandations formulées ;

Il est rappelé que, lors de la séance du 26 janvier 2021, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Pays de la Loire a été présenté, suite au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes à partir de l'exercice 2014.

L'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières dispose que « *Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L.143-9.* ».

Dans son rapport, la CRC a formulé cinq recommandations :

- 1) Etablir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la Communauté de Communes et ceux des communes membres, comportant un projet de schéma de mutualisation (art. L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)),
- 2) Se doter d'un outil de suivi du coût de revient des bâtiments relais,
- 3) Pratiquer l'amortissement des immeubles productifs de revenus (article L2321-1 du CGCT),
- 4) Constituer des provisions pour l'ensemble des risques identifiés, notamment une provision pour comptes épargnes temps (article L.2321-2 et R.2321-2 du CGCT, instruction budgétaire M14, tome 1, titre 1, chapitre 2, compte 15),
- 5) Elaborer un plan pluriannuel d'investissement retraçant le phasage annuel des investissements, leur montant et leurs modalités de financement.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de prendre acte de la présentation du rapport synthétisant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la CRC Pays de la Loire du 5 novembre 2020, tel que joint à la présente délibération.

- d'autoriser le Président à communiquer à la Chambre Régionale des Comptes ledit rapport.
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du rapport synthétisant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la CRC Pays de la Loire du 5 novembre 2020, tel que joint à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président à communiquer à la Chambre Régionale des Comptes ledit rapport.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

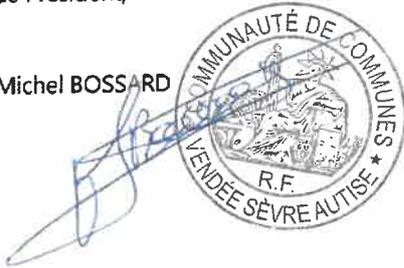
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 5 juillet 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Stéphane GUILTON

A black ink signature of Stéphane GUILTON, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 22/07/2022 SLO

ID : 085-248500563-20220705-2022CC_07_158-DE

OBJET DU RAPPORT – Point de situation suite aux recommandations formulées dans le rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire sur la gestion de la Communauté de Communes, au titre des exercices 2014 et suivants, présenté au Conseil de Communauté du 26 janvier 2021.

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 243-7 du Code des Juridictions Financières, « l'exécutif de la collectivité territoriale (...) présente (...) les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes (...) dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante (...) ». Ce rapport est ensuite « communiqué à la Chambre Régionale des Comptes ».

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes comportant les observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, a été soumis au Conseil de Communauté lors de sa séance du 26 janvier 2021, il convient donc d'effectuer un point de situation suite aux recommandations formulées par la Chambre.

Par ailleurs, la collectivité tient à s'excuser pour le retard dans l'adoption de ce rapport. En effet, l'élaboration de ce rapport a été retarder, du fait notamment du départ de l'ancienne Responsable finances en septembre 2021.

Le texte des 5 recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes est repris ci-dessous avec, pour chacune, un point de situation des actions entreprises.

Recommandation n°1 : Etablir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la communauté de communes et ceux des communes membres, comportant un projet de schéma de mutualisation (art. L. 5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)),

Recommandation n°1	Etat d'avancement
Rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la communauté de communes et ceux des communes membres	Néant
Projet de schéma de mutualisation	Néant

La Communauté de Communes n'a pas élaboré de Schéma de mutualisation pour plusieurs raisons :

- Manque de moyens humains pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma ambitieux,
- Pas de volonté affichée des communes d'évoluer vers des services communs,
- Pas de risque juridique majeur lié à l'inexistence d'un Schéma de mutualisation.

De plus, la Loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019¹ prévoit que le schéma de mutualisation devient facultatif, en modifiant l'article 5211-39-1 du CGCT.

Dès 2014, la Communauté de Communes a été instigatrice dans l'élaboration d'un schéma de mutualisation. En effet, le 2 décembre 2014 une réunion a été organisée, faisant apparaître une absence de volonté de la part des communes de s'orienter vers une mutualisation avancée comme la mise en place d'un service commun pour les services fonctionnels : ressources humaines, finances, marchés publics. Les arguments avancés sont qu'ils apprécient tous la diversité de leurs missions, ils ne sont pas convaincus que ce type de mutualisation puisse engendrer des économies d'échelle importantes, et enfin ils considèrent que certains services nécessitent une gestion de proximité.

Cependant, depuis le contrôle de la Cour des Comptes les mutualisations de personnels et d'équipements mises en place depuis 2014 ont perduré, mais ont été aussi développées notamment avec la création d'une police

¹ Article 80 de la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

intercommunale en 2019. Certaines sont en cours d'élaboration notamment une agence d'attractivité pour le tourisme avec la Communauté de Communes du Pays de Fontenay.

Les *mutualisations ascendantes* (des communes vers l'EPCI) s'illustrent par le broyage des accotements et l'élagage des voies communales ; la maintenance du patrimoine communautaire ; la fourniture des repas pour la maison intercommunale de loisirs à Nieul sur l'Autise ; le suivi administratif et technique des salles omnisports de Benet...

Les *mutualisations descendantes* (EPCI vers les communes) sont : des missions de police administrative et judiciaire, la mise à disposition de moyens techniques (balayeuse, débroussailleuse ou lamier, chauffeur avec tracteur, broyeur, location nacelle avec chauffeur, chauffeur avec matériel de désherbage...).

Le contrôle de la Cour des comptes à donner l'impulsion pour l'élaboration d'un point de situation sur la mutualisation depuis 2014 jusqu'à 2019, qui a donné lieu à une mise à jour jusqu'en 2021. [Annexe 1](#)

Il en est de même pour les groupements de commandes. [Annexe 2](#) Depuis le contrôle de la Cour des Comptes, il y a eu de nouveaux groupements de commandes :

- Signalétique des Zones d'Activités Economiques : réfection des totems et panneaux (délibération n°2019CC_12_227) ;
- Travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées / eaux pluviales (délibération n°2020_01_009)
- Mission d'assistance à la renégociation des contrats d'assurances et marché de prestations d'assurances (délibération n°2021CC_03_020) ;
- Plan de Corps de Rue Simplifiée Image sur le Département de la Vendée (délibération n°2021_10_219).

Plus récemment en 2020 s'est formé une Commission de mutualisation. Afin de réunir l'ensemble des acteurs, et évoquer des pistes de réflexion pour mener davantage de mutualisation horizontale (entre communes).

Sous la présidence de Monsieur RENAULT Claudy, la Commission de mutualisation a pu se réunir 5 fois :

- 15/10/2020 : Commission de mutualisation ;
- 11/02/2021 : Commission de mutualisation ;
- 21/10/2021 : Commission de mutualisation - Responsable voirie ;
- 03/11/2021 : Commission de mutualisation ;
- 07/03/2022 : Commission de mutualisation.

Lors de la première réunion de la Commission il a été rappelé la définition et le cadre juridique de la mutualisation, l'état des lieux de la mutualisation existante, et une réflexion globale sur les actions à mettre à œuvre.

Lors des différentes réunions, la Commission de mutualisation, a déterminé les besoins qui pourraient faire l'objet d'une mutualisation. La mutualisation permettant d'optimiser le fonctionnement de services, de rationaliser l'organisation des communes et de la Communauté de Communes, de maîtriser les dépenses publiques, et de renforcer la solidarité à l'échelle du territoire.

Un questionnement plus poussé, a été organisé, sur différents besoins tels que des défibrillateurs, les extincteurs, les offres d'assurances, et la reprographie. Certaines compétences ont fait l'objet d'une mutualisation notamment l'assurance ou encore l'application mobile, permettant de réaliser des économies d'échelles. En revanche, certaines démarches ont été avortées puisqu'elles ne permettaient pas soit :

- De réaliser des économies ;
- Peu de communes étaient intéressées ;
- Les contrats étant en cours ne permettaient pas de changer de fournisseur.

Afin d'avoir une vision d'ensemble des réalisations de la Commission de mutualisation, un document répertoriant ces avancées a été réalisées. [Annexe 3](#)

Recommandation n°2 : Se doter d'un outil de suivi du coût de revient des bâtiments relais,

Recommandation n°2	Etat d'avancement
Se doter d'un outil de suivi du coût de revient des bâtiments relais	En cours

Sur la base de l'outil de suivi du coût de revient mis en place pour les Zones d'Activités Economiques, il a été élaboré un outil similaire adapté pour le suivi du coût de revient pour les Bâtiments relais.

Dans un premier temps, il a été effectué un recensement de l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement depuis la création du Budget Annexe – Bâtiments relais, c'est-à-dire en 2008. Le suivi fait un détail par compte et par bâtiment. Ce qui a permis de déterminer, en fonction des surfaces commercialisables le coût des bâtiments et des terrains.

A ce jour, la Communauté de Communes détient 6 bâtiments dont une extension du village artisans qui est en cours.

Les bâtiments ce détails comme suit :

Intitulé	Commune	ZAE	Nombre de bâtiment	Entreprise	Surface commercialisable		Situation
					Bâtiments	Terrains	
NIEUL 1	RIVES D'AUTISE	ZAE La Chicane	1	Atlantique Conception	1 292	11 623	Vendu
NIEUL 2	RIVES D'AUTISE	ZAE La Chicane	1	JPC Confection	780	4 953	Location
NIEUL 3	RIVES D'AUTISE	ZAE La Chicane	1	IMEPSA	1 000	5 000	Location
NIEUL 4	RIVES D'AUTISE	ZAE La Chicane	1	Coffrages Gaillard	1 951	25 866	Vendu
VILLAGE ARTISANS 1	RIVES D'AUTISE	ZAE La Chicane	2	JPC Confection	332	4 975	Location
				Garreau D'CO	444	4 975	Location
VILLAGE ARTISANS 2 (extension)	RIVES D'AUTISE	ZAE La Chicane	2	M. LEGENDRE	314	4975	Location au 1 ^{er} juillet 2022
				CACG	314		Location au 1 ^{er} août 2022
VILLAGE COMMERCANT	BENET	ZAE Moulin du Joug	2	Berthomé	275	5 202	Location accession
				Cosyness	292		Location accession

Recommandation n°3 : Pratiquer l'amortissement des immeubles productifs de revenus (article L.2321-1 du CGCT),

Recommandation n°3	Etat d'avancement
Budget Principal : Institut supérieur de l'éco bâtiment	En cours
Budget Annexe : Maison de Santé	Terminé
Budget Annexe : Bâtiments relais	En cours

Le passage à la nomenclature M57 par une délibération du 6 juillet 2021, a permis à la Communauté de Communes de mettre à jour ces délibérations relatives à la fixation des durées d'amortissement des immobilisations. Plus particulièrement pour les budgets qui ont fait l'objet d'une transposition de la nomenclature M14 et M57.

Budget Principal – Service : Institut supérieur de l'éco bâtiment

Suite à une concertation avec le Trésor Public, deux solutions se présente à la Communauté de Communes, soit : rattraper les amortissements depuis 2016 ce qui ferait supporter sur l'année 2022 les amortissements de 7 années ; ou débiter l'amortissement en 2022.

Budget Annexe : Maison de Santé

Depuis le contrôle de la Cour des comptes, l'ensemble des bâtiments du Budget Annexe « Maison de Santé » ont fait l'objet d'un amortissement. En effet, depuis 2021 sont amortis la Maison de Santé de Benet, la Maison de Santé de Maillezais, la Maison de Santé Pluridisciplinaire Benet-Maillezais, et depuis 2022 le Cabinet Médical de Damvix, et le Cabinet Médical de Nieul. Ainsi, l'ensemble des cabinets médicaux et la maison de santé pluridisciplinaire sont amortis sur une durée de 20 ans.

Le cabinet médical de Vix n'est pas encore amorti puisqu'il est encore en cours de construction.

N° d'inventaire	Désignation	Date d'entrée	Date de mise en service	Début d'amortissement	Durée d'amortissement	Annexe
2132 21 01 CM NIEUL	Acquisition bien cabinet médical	01/04/2021	01/04/2021	2022	20 ans	4
2132 21 02 CM DAMVIX	Acquisition bien cabinet médical Damvix	25/05/2021	25/05/2021	2022	20 ans	5
2313 16 01 SANT	Construction maison de sante Benet	31/03/2016	01/04/2021	2021	20 ans	6
2313 16 02 SANT	Construction maison de sante Maillezais	31/03/2016	01/04/2021	2021	20 ans	7
2313 16 03 MOSA	Construction maison sante pluridisciplinaire Benet Maillezais	04/05/2016	01/04/2021	2021	20 ans	8
2313 17 01 SANT	Construction maison sante pluridisciplinaire Benet Maillezais	08/02/2017	01/04/2021	2021	20 ans	9
2313 18 01 SANT	Construction maison sante pluridisciplinaire Benet Maillezais	01/01/2018	01/04/2021	2021	20 ans	10
2313 19 03 SANT	Construction maison sante pluridisciplinaire Benet Maillezais	01/01/2019	01/04/2021	2021	20 ans	11
2313 19 04 CM DAMVIX	Cabinet médical Damvix	02/05/2019	29/11/2021	2022	20 ans	12
2313 19 05 CM NIEUL	Cabinet médical Nieul sur l'Autise	10/05/2019	29/11/2021	2022	20 ans	13
2313 21 01 CM	Réalisation cabinet médical Vix	13/01/2021	13/01/2021			

Budget Annexe : Bâtiments relais

Concernant le Budget Annexe Bâtiments relais, seul l'extension du réseau électrique pour le village artisans de Nieul sur l'Autise a fait l'objet d'un amortissement depuis 2018. En effet, il a été permis de procéder à l'amortissement de cette immobilisation suite à la délibération n°2018CC_07_193 fixant pour le Budget Annexe Bâtiments relais une durée d'amortissement des subventions d'équipements versées.

Afin de procéder aux amortissements des bâtiments relais et des cellules du village d'artisans, la collectivité a tout d'abord identifié les biens à amortir ([Annexe 14](#)), puis, à élaborer une délibération pour fixer des durées d'amortissement des immobilisations.

Pour procéder à l'amortissement des bâtiments relais et des cellules du village d'artisans, la collectivité à adopter une délibération fixant des durées d'amortissement des immobilisations. En effet, dans le cadre du passage à la nomenclature M57, la Communauté de Commune a adopté une délibération pour fixer les durées d'amortissements, cependant sous la nomenclature M14 aucune délibération n'avait été prise dans ce sens pour le Budget Annexe Bâtiments relais. Le passage à la nomenclature M57 a permis de travailler cette question, et ainsi remettre les choses dans l'ordre.

Recommandation n°4 : Constituer des provisions pour l'ensemble des risques identifiés, notamment une provision pour comptes épargnes temps (article L.2321-2 et R.2321-2 du CGCT, instruction budgétaire M14, tome 1, titre 1, chapitre 2, compte 15),

Recommandation n°4	Etat d'avancement
Provisions pour risques liés à la souscription de produits financiers ou afférents aux litiges et contentieux	Néant
Provisions pour risques liés à des créances impayés	Terminé
Provision pour risques liés pour des emprunts de garantie	Néant
Provision pour risques liés au compte épargne temps (CET)	En cours

Provisions pour risques liés à la souscription de produits financiers ou afférents aux litiges et contentieux

La Communauté de Communes ne procède pas à la provision pour risques liés à la souscription de produits financiers ou afférents aux litiges et contentieux compte tenu que la nature des prêts contractés par la Communauté de Communes ne présentant pas de risque.

Provisions pour risques liés à des créances impayés

De 2017 à 2018 a été constitué des provisions pour couvrir les risques d'impayés des redevances ordures ménagères à hauteur de 8 000 € chaque année. Pour ce faire, la Communauté de Communes a émis un mandat de ce montant, au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Depuis 2021, la Communauté de Communes procède à la constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers.

La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. En accord avec le Comptable Public, nous avons retenu un taux de dépréciation de 15 % pour les impayés de plus de 2 ans au 31 décembre de chaque exercice.

Concernant l'année 2021 le calcul du stock de provisions à constituer est le suivant :

Créances restant à recouvrer en € / service									
Année	OM	Fourrière	MIL	MC St Hilaire	MIPE	Economie	TRS	ANC	TOTAL
2009	124.21	-	-	-	-	-	-	70.50	194.71
2010	777.33	-	-	-	-	-	-	103.50	880.83

2011	2 004.29	156.00	-	-	-	-	-	207.00	2 367.29
2012	5 480.48	-	542.70	-	-	-	13.80	-	6 036.98
2013	5 200.28	-	462.75	-	-	-	-	-	5 663.03
2014	4 189.80	146.00	-	-	-	-	75.26	-	4 411.06
2015	5 154.64	-	1.13	-	-	-	16.04	200.00	5 371.81
2016	6 180.91	84.00	35.84	-	-	-	140.00	-	6 440.75
2017	10 935.03	320.00	154.55	-	-	775.84	472.50	-	12 657.92
2018	11 141.92	431.95	541.54	118.65	74.86	-	507.50	300.00	13 116.42
TOTAL	51 188.89	1 137.95	1 738.51	118.65	74.86	775.84	1 225.10	881.00	57 140.80
Montant du stock de provisions à constituer en € - 15 %									
	7 678	171	261	18	11	116	184	132	8 571

Concernant l'année 2022 le calcul du stock de provisions à constituer est le suivant :

Créances restant à recouvrer en € / service									
Année	OM	Fourrière	MIL	MC Vix	MIPE	MC SHL	TRS	ANC	TOTAL
2009	139,21	-	-	-	-	-	-	70.50	209,71
2010	763.50	-	-	-	-	-	-	103.50	859,50
2011	1 810,97	-	-	-	-	-	-	207.00	2 017,97
2012	3 839,43	-	479.70	-	-	-	13.80	-	4 332,93
2013	3 793.92	-	287.75	-	-	-	-	-	4 430,67
2014	3 256,25	146.00	-	-	-	-	-	-	3 402,25
2015	3 662,87	-	1.13	-	-	-	-	-	3 664,00
2016	3 571,08	-	35.84	-	-	-	-	-	3 606,92
2017	7 011,95	160,00	140,50	-	-	-	70,00	-	7 382,45

2018	7 120,59	80,00	72,60	11	74,84	74,84	105,00	200,00	7 595,05
2019	17 205,54	180,00	2 636,54	8,30	-	-	125,10	-	19 639,21
TOTAL	52 715,31	566,00	3 654	8,30	74,84	74,84	313,90	581,00	57 448,25
Montant du stock de provisions à constituer en € - 15 %									
	7 826	85	548	2	11	11	47	87	8 617

Provision pour risques liés au Compte Epargne Temps (CET)

Concernant la dotation de provision pour CET, un travail a été amorcé en 2022 par la préparation d'une délibération en ce sens, et la détermination du coût que cela représente.

Il est recommandé de constituer une provision afin de couvrir le risque et le coût financier qui pourraient intervenir à la fin de la relation de travail (détachement, mutation, disponibilité, démission, décès...); le montant de cette provision est calculé à partir des jours détenus au-delà du 15^{ème} par les agents bénéficiant d'un CET, comme le préconise la nomenclature M57.

Dans ces conditions, seuls 20 agents sont concernés pour un montant total valorisable de 24 370.15 €, selon le barème en vigueur (70.22€ / jour pour un agent de catégorie A ; 46.82 € / jour pour un agent de catégorie B ; 39.01€ / jour pour un agent de catégorie C), et le détail ci-dessous :

Catégorie statutaire	Montant brut /j (€)	Nb agents avec CET	Nb de jours épargnés	Montant total	Nb agents avec CET >15j	Nb jours monétisables (>15j)	Montant total valorisable
A	70.22	9	112	78 64.64	4	87	6 109.14
B	46.82	4	82	3 839.24	1	53	2 481.46
C	39.01	44	569	22 196.69	15	404.50	15 779.55
Total		57	763	34 000.57	20	544.50	24 370.15

Recommandation n°5 : Elaborer un plan pluriannuel d'investissement retraçant le phasage annuel des investissements, leur montant et leurs modalités de financement.

Recommandation n°5	Etat d'avancement
Elaboration Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	En cours

La mise en place d'un PPI est une volonté des élus.

En 2020, la collectivité a lancé un marché pour faire un état des lieux financier et organisationnel de la Communauté de Communes et une étude prospective financière et organisationnelle définie en fonction de projets précis identifiés par l'autorité territoriale. Ainsi, c'est le cabinet d'expertise KPMG qui a été retenu, et a élaboré une prospective financière.

Ce document a permis d'amorcer en 2021 l'élaboration de la structure d'un document de travail. Ce document reprend chaque projet d'investissement détaillé par budget. Il fait apparaître le montant estimatif de l'opération, et les dépenses prévues de 2021 à 2027. [Annexe 15](#)

Annexe

Annexe 1 – Mutualisation de 2014 à 2021	9
Annexe 2 – Groupement de commande de 2014 à 2021	13
Annexe 3 – Réalisation de la Commission de mutualisation	15
Annexe 4 – Fiche d’amortissement n°2132 21 01 CM NIEUL	18
Annexe 5 – Fiche d’amortissement n° 2132 21 02 CM DAMVIX	19
Annexe 6 – Fiche d’amortissement 2313 16 01 SANT	20
Annexe 7 – Fiche d’amortissement 2313 16 02 SANT	21
Annexe 8 – Fiche d’amortissement 2313 16 03 SANT	22
Annexe 9 – Fiche d’amortissement 2313 17 01 SANT	23
Annexe 10 – Fiche d’amortissement 2313 18 01 SANT	24
Annexe 11 – Fiche d’amortissement 2313 19 03 SANT	25
Annexe 12 – Fiche d’amortissement 2313 19 04 CM DAMVIX	26
Annexe 13 – Fiche d’amortissement 2313 19 05 CM NIEUL	27
Annexe 14 – Identification bâtiments relais à amortir	28
Annexe 15 – Projet pluriannuel d’investissement	29

Designation	Compétence concernée	Année	Collectivités concernées	Descriptif	Référence CGET	Type de mutualisation	Montant des réattributions de personnel						
Mise à disposition de services à la Communauté de Communes - Commune de Via	Gestion de la micro-crèche de Via	2014	Via	Fourniture des repas pour la microcrèche de Via.	L5211-4-1 II et IV	Ascendante	3 448,00 €						
		2015					1 027,74 €						
Mise à disposition de services à la Communauté de Communes - Commune de Saint Hilaire des Loges	Gestion de la micro-crèche de Saint Hilaire des Loges	2014	Saint Hilaire des Loges	Fourniture des repas pour la microcrèche de Saint Hilaire des Loges	L5211-4-1 II et IV	Ascendante	4 150,49 €						
		2015					1 018,20 €						
Mise à disposition de services à la Communauté de Communes - Commune de Benet	Gestion de la maison intercommunale de la petite enfance à Benet	2014	Benet	Fourniture des repas pour la maison intercommunale de la petite enfance à Benet pendant la période scolaire	L5211-4-1 II et IV	Ascendante	15 446,25 €						
		2015					2 096,00 €						
Mise à disposition de services à la Communauté de Communes - Commune de Nieu sur l'Aulise	Gestion de la maison intercommunale de la petite enfance à Benet	2014	Nieu sur l'Aulise	Fourniture des repas pour la maison intercommunale de la petite enfance à Benet pendant les vacances scolaires	L5211-4-1 II et IV	Ascendante	9 493,35 €						
		2015					521,85 €						
Mise à disposition de services à la Communauté de Communes - Commune de Nieu sur l'Aulise	Gestion de la maison intercommunale de loisirs à Nieu sur l'Aulise	2014	Nieu sur l'Aulise	Fourniture des repas pour la maison intercommunale de loisirs à Nieu sur l'Aulise	L5211-4-1 II et IV	Ascendante	51 182,41 €						
		2015					43 694,32 €						
		2016					47 245,72 €						
		2017					45 567,10 €						
		2018					46 130,75 €						
		2019					49 993,60 €						
		2020					36 120,13 €						
		2021					44 638,45 €						
							2 767,00 €						
							2 478,00 €						
Mise à disposition de services à la Communauté de Communes pour les besoins de l'accueil périscolaire de la maison intercommunale de loisirs - Commune de Benet	Gestion de la maison intercommunale de loisirs à Nieu sur l'Aulise	2014	Benet	Mise à disposition des locaux de l'école publique des Champs du Bob dans le cadre de l'installation du centre de loisirs intercommunal (périscolaire de Benet)	L5211-4-1 II et IV	Ascendante	2 561,00 €						
		2015					2 046,32 €						
		2016					2 610,00 €						
		2017					2 610,00 €						
Mise à disposition de services à la Communauté de Communes pour l'entretien de l'espace naturel départemental de la rigole d'Aizé - Commune de Benet	Environnement	2014	Benet	Mise à disposition d'un tracteur et d'un broyeur	L5211-4-1 II et IV	Ascendante	2 847,00 €						
		2015					2 005,00 €						
		2016					10 622,00 €						
		2017					22 130,00 €						
		2018					22 130,00 €						
		2019					22 275,00 €						
		2020					22 398,00 €						
Mise à disposition de services à la Communauté de Communes pour le transport des enfants les mercredi à la maison intercommunale de loisirs - Commune d'Oulmes	Gestion de la maison intercommunale de loisirs à Nieu sur l'Aulise	2014	Oulmes	Mise à disposition du bus et d'un chauffeur	L5211-4-1 II et IV	Ascendante	10 622,00 €						
		2015					22 130,00 €						
		2016					22 130,00 €						
		2017					22 275,00 €						
		2018					22 398,00 €						
		2019					22 756,00 €						
		2020					19 506,80 €						
		2021					19 010,45 €						
		Mise à disposition de personnel à la Communauté de Communes à la commune de Benet pour la coordination des TAP					Coordination des TAP - Veiller au bon déroulement des activités, compléter les fiches de circulation, les missions de coordination des personnes, mettre en place des temps d'évaluation des activités, former les bénévoles sur les plantings d'activités.	2017	Benet	Coordination des TAP - Veiller au bon déroulement des activités, compléter les fiches de circulation, les missions de coordination des personnes, mettre en place des temps d'évaluation des activités, former les bénévoles sur les plantings d'activités.	Loi n°94-53 du 26/01/1994	Descendante	2 966,30 €
								2018					1 901,61 €

Désignation	Compétence concernée	Année	Collectivités concernées	Descriptif	Référence CGCT	Type de mutualisation	Montant des refacturations de personnel
Mise à disposition de la Communauté de Communes d'un délégué à la protection des données par E-collectivités	Protection des données	2018	Syndicat Mixte E-Collectivités Vendée 2018CC_05_146	Délégué à la Protection des Données (DPD) chargé d'aider et de conseiller la Communauté de communes par la réalisation d'un inventaire de toutes les données personnelles traitées ; - la sensibilisation et l'information des agents sur la réglementation ; - des recommandations pour être en conformité avec le règlement ; un accompagnement sur l'analyse d'impact des données sensibles.	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978		4 806,41 €
		2019					4 835,02 €
Mise à disposition de la Communauté de Communes de services pour l'élaboration du plan climat air énergie territorial par le SIOEV	Elaboration du plan climat air énergie territorial	2018	SIOEV 2018CC_10_244	Mise à disposition d'une partie du service Energie-Environnement pour la réalisation d'un état des lieux du territoire, définir une stratégie énergétique du territoire à l'échéance 2050 ; pilotage administratif et financier du dossier PCAET ; structuration et animation de la gouvernance de la démarche ; mobilisation des acteurs et les ressources internes associées à la démarche ; co-construire un plan d'action ; participer aux réseaux d'acteurs ; participer au réseau départemental.			1 840,00 €
		2019					23 310,00 €
		2020					23 230,00 €
		2021					17 480,00 €
Mise à disposition de la Communauté de Communes d'un agent chargé de la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité du travail (ACST)	Prévention sécurité - inspection en matière de santé et de sécurité du travail (ACST)	2018	COG 85 2018CC_12_331	L'Agent Chargé de la Fonction d'inspection des règles d'hygiène et de Sécurité (ACST) : contribue, à l'occasion de visites ponctuelles, les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail ; propose à l'autorité territoriale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ; intervient en cas d'urgence ou de danger grave et imminent ; participe anticiper aux réunions du CHSCT, aux visites des locaux et aux enquêtes d'accidents ; rend un avis sur les règlements et consignes (ou tout autre document) que l'Autorité Territoriale envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité ; est informé des dérogations autorisées interdites pour les jeunes de moins de 18 ans ; intervient sur demande des représentants du CHSCT.	Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983		

Annexe 2 – Groupement de commande de 2014 à 2021

GROUPEMENTS DE COMMANDES EFFECTUEES ENTRE 2014 ET 2021				
Désignation	Année	Délibération / Convention	Collectivités concernées	Descriptif
Acheminement et fourniture d'électricité	2015	2015CC_01_002	SYDEV	Depuis le 1er janvier 2016, les consommateurs souscrivant une puissance supérieure à 36KVA (tarifs jaune et vert) pour leurs sites ne peuvent plus bénéficier de tarifs réglementés. Une nouvelle souscription doit être soumise aux règles de la commande publique. En raison des spécificités techniques présentées pour l'achat d'énergie, et pour une meilleure efficacité des options de mise en concurrence et la possibilité d'obtenir de meilleurs tarifs, la mutualisation pour l'acquisition d'électricité a été choisie. La Communauté de Communes a décidé d'adhérer au groupement de commandes constitué pour l'acheminement et la fourniture d'électricité dont le SYDEV est coordonnateur.
Réalisation des agendas d'accessibilité programmée des établissements recevant du public (ERP) et immeubles ouverts au public (IOP)	2015	2015CC_04_112	Benet, Bouillé-Courvault, Le Mazeau, Liez, Nieuil-sur-Autise, Puy de Serre, St-Hilaire-Loges, St-Pierre-le-Vieux, St-Sigismond, Xanton-Chassenon	Dans le cadre de la Loi du 11 février 2015, la mise en conformité de l'ensemble des ERP doit être réalisée avant le 1er janvier 2015. Par ordonnance n°214-1090, l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée) a été mis en place. Afin de réduire les coûts, la Communauté de Communes a souhaité adhérer à la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de l'Ad'Ap avec 10 communes du territoire. Ce groupement a pour objet la désignation d'un bureau d'études chargé de la réalisation des diagnostics manquants, la mise à jour des diagnostics déjà effectués et l'élaboration de l'Ad'Ap pour chaque membre du groupement. La commune de Benet est désignée coordonnateur du groupement.
Marché pour la mission d'assistance à la renégociation des contrats d'assurances et marché de prestations d'assurances	2021	2021CC_03_020 2021B_05_022	Darnay, Faymoreau, Le Mazeau, Maille, Maillezeis, Puy-de-Serre, Rives-d'Autise, Saint-Hilaire des Loges, Saint-Sigismond, Vix, Xanton-Chassenon	Une mission d'étude concernant les contrats d'assurances des communes et de la Communauté de Communes a été réalisée, à l'issue de l'analyse, il s'est avéré que les garanties et les tarifs pouvaient être optimisés. Dont il a été décidé de constituer un groupement de commandes avec 11 communes du territoire, souhaitant y adhérer, pour faire le choix d'un bureau ayant pour mission l'assistance à la renégociation des contrats d'assurances, et le marché de prestations d'assurances. La Communauté de Communes a été désignée coordonnateur du groupement de commandes
Réalisation des ouvrages et équipements nécessaires à la remise en navigation touristique de la Sèvre Niortaise et certains de ses affluents	2017	2017CC_03_046	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, la Communauté de Communes Aunis Atlantique, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise	La recherche d'économies et la cohérence de l'opération à travers une maîtrise d'œuvre unique et une seule consultation pour la réalisation des travaux pour l'intégralité de l'opération ont conduit le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, la Communauté de Communes Aunis Atlantique, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise et la CCVSA à constituer un groupement de commandes. La CCVSA a décidé d'adhérer à ce groupement dont le coordonnateur est le Parc Naturel Régional.
Convention pour l'acquisition et l'utilisation d'un logiciel de télédéclaration en ligne de la taxe de séjour avec les Communautés de Communes du Pays de la Charaignerais et du Pays de Fontenay-Vendée	2019	2018CC_09_212	Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, Communautés de Communes Pays de la Charaignerais	Dans le cadre des nouvelles modalités d'application de la taxe de séjour pour l'année 2019, ces 3 collectivités ont fait le choix d'uniformiser les modalités d'application de la taxe de séjour sur l'ensemble des 3 territoires. Ces 3 collectivités ont fait le choix d'utilisation du même logiciel de télédéclaration en ligne afin d'optimiser la perception de cette taxe sur les territoires. La Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée a fait l'acquisition d'un tel logiciel en 2017 auprès de la société 3D OUEST, et a sollicité la société afin d'obtenir une extension de son contrat au profit des Communautés de Communes Vendée Sèvre Autize et du Pays de la Charaignerais. Les conditions d'utilisation et modalités financières du logiciel doivent être déterminées dans une convention établie entre les 3 collectivités.

Travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées / eaux pluviales	2020	2020_01_009	Commune St-Hilaire-des-Loges	<p>Dans le cadre de travaux de voirie rue de l'Octroi réalisés par la commune de Saint-Hilaire-des-Loges, il a été envisagé de reprendre les différents réseaux, dont le réseau d'assainissement collectif pour lequel la Communauté de Communes est compétente.</p> <p>Afin de simplifier la coordination technique des travaux, un groupement de commanditaires a été constitué entre la Communauté de Communes et la commune de Saint-Hilaire-des-Loges. La commune de Saint-Hilaire-des-Loges est désignée coordonnateur du groupement.</p>
Plan de Corps de Rue Simplifié Image sur le Département de la Vendée	2021	2021_10_219	<p>Géo Vendée, SYDEV, Vendée Eau, SDIS, Vendée Numérique, la Communauté de Communes Challans Gais Communauté, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, la Communauté de Communes du Pays de la Châtaineraie, la Communauté de Communes du Pays de Montagne, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie, la Communauté de Communes du Pays des Acharnés, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, la Communauté de Communes Océan Marais de Monts, la Communauté de Communes du Pays de Fontenay - Vendée, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, la Communauté de Communes Vendée Seine-Autise, la Communauté de Communes Vie et Scouligne, la Roche-sur-Yon Agglomération, les Sables d'Oronie Agglomération, Ternes de Montaigu - Communauté de Communes Montaigu - Rocheservière, L'Île d'Yeu, Enefidis</p>	<p>La réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution oblige les exploitants de réseaux à opérer une amélioration significative et continue de la cartographie de leurs réseaux.</p> <p>Pour répondre à leurs obligations réglementaires, notamment celles fixées par l'arrêté du 15 février 2012 de la réforme « Anti-encroûtement des réseaux », ces exploitants doivent être en capacité de fournir, à tout moment, un plan simplifié, précis et le plus exhaustif possible contenant la position de leur réseau enterré par rapport à des éléments visibles de surface tels que cancelabres, trottoirs, arbres, bâtiments, etc. L'arrêté stipule également que c'est à l'autorité compétente la plus à même de le faire de porter ce projet sur son territoire.</p> <p>Cette réglementation a pour objet de réduire les encroûtements portés aux réseaux enterrés lors des travaux et leurs conséquences pour la sécurité des personnes et des biens. Elle vise en outre la protection de l'environnement et la continuité des services aux usagers de ces réseaux. Le Conseil National de l'Information Géographique a défini à l'échelon national, le cadre technique garantissant l'efficacité et l'interopérabilité des bases de données à très grande échelle existantes, et des travaux à engager à l'échelon local. Il s'agit du PCS vecteur et/ou image qui constituera le socle minimal du Référentiel Topographique à Grande Echelle du pouvoir adjudicateur. Ce dernier sera compatible aux prescriptions nationales du PCS.</p>
Passation de la délégation de services public concernant l'exploitation de systèmes d'assainissement collectif. Groupement d'autorités concédantes	2022	2022_04_027	<p>Communes de Château Guibert, La Jaudonnière, La Caillière-Saint-Hilaire, La Taillière, Saint-Denis-du-Payré, Trizay, Saint-Martin des Noyers, Breuil-Barnet, La Tardière, Bozages-en-Parcès</p>	<p>La Communauté de Communes Vendée Seine Autise a pris la compétence Assainissement Collectif depuis le 1/1/2020 et, à ce titre, a proposé aux communes en-dehors de son territoire, d'adhérer à un groupement d'autorités concédantes afin de renouveler ces DSP arrivant à échéance. Vendée Seine Autise propose ainsi d'assumer la responsabilité de coordonnateur dudit groupement.</p> <p>Ce groupement a pour objet de recruter un Assistant à l'Exploitation de l'ouvrage, produire les documents nécessaires à la passation des DSP, coordonner les procédures de passation, en ce qui concerne l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif.</p>

Annexe 3 – Réalisation de la Commission de mutualisation

Compétence	Commune intéressée	Entreprise consulté	A fait l'objet d'une présentation	Besoin - éléments nécessaires à la consultation	Etat d'avancement	Commentaire
Contrôle des installations électriques, par détection incendie	A priori peu de communes	APAVE, SCOTEC, QUALICOINBUILT, ACEP	Dossier en cours	Éléments nécessaires à la consultation : Superficie des lieux, présence de système de désamagnétage, excenseurs....	Demande en cours après de Qualicoinbuit pour lanton Chasseron	Offre sera transmise aux autres collectivités avec commentaire pour les inviter à consulter si ce s'étaient
Vérification des entreseins des poteaux et bornes incendie						
Contrôle périodique des équipements de lavage	A priori l'ensemble des communes.					
Photocopie, téléphonie, matériel informatique	Nous avions convenu d'organiser une consultation pour les machines (photocopieurs) dont les contrats arrivent à échéance au cours du semestre. Concernant la téléphonie, il s'agit d'un marché très complexe qui nécessite des compétences certaines pour effectuer une consultation.	Société SFERE -fournisseur	OUI	Besoin: Nombre de photocopieur : Entre 30 et 40 machines Éléments nécessaires à la consultation : Marque de l'appareil, date du terme, nombre de magasin papier, agrafage, formats, couleurs, nombre de copie annuel, fournisseur actuel	Aucune demande	Intéressant de lancer une consultation pour la totalité du parc (puisque contrats en cours) peut être délégué des collectivités. Un tarif plus avantageux garanti il une qualité de service. Pour lanton, compte tenu des contrats en cours, impossible de changer fournisseur actuellement
Achat papiers	Vic, Puy-de-Serre	en cours	NON	Éléments nécessaires à la consultation : Nombre de ramettes A3, A4 et quantité de papier	En cours	Nécessite accord du Conseil de Communauté. AECIO 3,5 milliards de CA, 3,5 millions de familles. Solidité financière. Prend en charge tous les frais de promotion. Impossible d'apprécier la qualité de l'offre si pas spécialiste. L'offre n'est pas avantageuse pour les personnes de plus de 78/80 ans
Mutuelles intercommunales et communales	En théorie toutes les communes	AESTO, ACOMH	Nécessite d'identifier d'autres acteurs	MICOM ne présente pas d'offre. Marché très étroit ou l'on trouve peu d'offres	En cours	
Disponibilité de borne anti-intrusion dans la cadre du PPAIS - Vidéo surveillance						
Reprographie						Limité par des contrats à durée fermes ne permettant pas une prospective pour l'ensemble des besoins
Travaux voirie (revêtements, routes, trottoirs, bi-coches, tri-coches, Point à Temps Automatique et curage des fossés)	Benet, Peymoréas, Puy-de-Serre, lanton Chasseron	Eurovia Colas, Bouaud	En cours	Éléments nécessaires à la consultation : Descriptif des travaux sous forme de cahier des charges	En cours	très forte augmentation des tarifs "bi-couche....." difficile de comparer d'une année sur l'autre. Process un peu lourd. A voir pour prochaines années
Panneaux de signalisation fixe ou mobiles	Malgré la proposition de réaliser 2 lots groupés par an, la seule demande pour 2 panneaux aux Tines (Que de Puy de Serre)	Communiquer les coordonnées de l'entreprise SES, Chambourg sur Indre (37). Entreprise qui fournit lanton Chasseron à des conditions avantageuses.		Éléments nécessaires à la consultation : Identifier les panneaux notamment les dimensions (LxH diamètre...)	Recensement des besoins puis consultation des entreprises	Événement nécessaire, une courte formation pour son utilisation, je définit peut être rapidement éprouvé l'opérateur. Coût unitaire relativement élevé, permet de choisir le temps de travail par 5 au minimum sur 800 km
Achat de séparateur modulaires - Rainrod	Nesté à l'état de projet					

Compétence	Commune intéressée	Entreprise consultée	A fait l'objet d'une présentation	Besoin - éléments nécessaires à la consultation	État d'avancement	Commentaire
Assurance	Boullé-Courdaill, Damvix, Faymoreau, Le Mazeau, Maillé, Maillezais, Puy-de-Serre, Rives-d'Aunis, St-Hilaire des Loges, St Sigmond, Vix, Xanton-Chassenon	Société ADIMA	Cahier des charges et analyse des offres faites par ADIMA. Chaque collectivité a retenu ses assureurs	Éléments nécessaires à la consultation Questionnaires : inventaire des risques (patrimoine, véhicules à moteur)	Action terminée	La consultation commune a permis de limiter la hausse des prix
Sites internet	Boullé-Courdaill, Xanton-Chassenon	E-collectivités et STRAD	Organisation visio conférence avec les communes intéressées		Action terminée	Xanton a choisi e-collectivités. Site opérationnel
Application mobile	Benet, Maillezais, Faymoreau, Puy de serre, Boullé-Courdaill, Vix, Rives d'Aunis, Xanton-Chassenon, St-Pierre-le-Vieux	ADMONSHOP et INTRA MURUS	Organisation visio conférence avec les communes intéressées	Population	Action terminée	L'action commune a permis d'économiser 30% sur un tarif individuel
Débitaireur	Boullé Courdaill, St Pierre le Vieux, St Hilaire des Loges	Société SAFE	OUI	Besoin : 5 défibrillateurs. Coût unitaire 950 euros HT pour marque Schiller ou 800 euros HT marque Zoll. Somme à laquelle Entretien annuel 75 euros HT. Toutes les communes disposent de l'information et ont pu soit faire l'acquisition soit souscrire un contrat d'entretien	Action terminée	Tous les fournisseurs présentent des offres comparables. Sauf présentation la moins disante et offrait l'avantage de former le personnel lors des visites d'entretien. Engagement non écrit
Matériel de déchèrbage	Peu de communes, possibilité de se regrouper pour acheter une unité.	Pubert	En 2021, Pubert a mis à la disposition de Xanton un prototype destiné à toutes les communes de CCVA. Celles qui ont testé l'engin ont apprécié la qualité du travail réalisé	Proposition de la société PUBERT, dans le cadre d'un achat groupe vente au prix de 2 300 34€ (20% de réduction environ) ou Commune de Xanton-Chassenon ayant fait l'acquisition propose de la mettre à la location pour les communes intéressées pour 50€/jour	Aucune demande. Action considérée comme terminée	Engin nécessitant une courte formation pour son utilisation, a déjà été peut très rapidement éprouvé l'opérateur. Coût unitaire relativement élevé, permet de diviser le temps de travail par 5 au minimum sur soi dur
Vérification des Extincteurs, du système de désenfumage, Bloc de secours	Benet, Boullé-Courdaill, Damvix, Faymoreau, Le Mazeau, Liez, Maillé, Maillezais, Puy-de-Serre, Rives-d'Aunis, St-Hilaire des Loges, St-Pierre-le-Vieux, St Sigmond, Vix, Xanton-Chassenon	Société VIAUD	Très grande majorité des Cies ont pour partenaire la société Viaud. Aucune de ces dernières n'envisageait de changer de fournisseur. L'offre de la société Viaud a permis aux "petites" communes de bénéficier des mêmes conditions que les plus importantes	Besoin : 603 extincteurs répartis en 10 catégories	Action terminée. Chaque collectivité a pu choisir une offre préférentielle si elle le souhaitait	Tarif unique par modèle d'extincteur quelle que soit la composition du parc. Impact financier limité

Personnel	Commune intéressée	Entreprise considérée	A fait l'objet d'une présentation	Besoin - Eléments nécessaires à la consultation	Conclusion
Service technique : Travaux ponctuel (peinture, maçonnerie, taille...)					
Secrétariat					
Agent communal pour l'agence postale	Communes ayant une agence postale communale		chaque commune connaît les jours et créneaux horaires de disponibilité des agents postaux et peut solliciter la commune de rattachement	Etablissement d'un tableau avec les jours et heures d'ouvertures de chaque commune avec les disponibilités éventuelles des agents	Action terminée

Pas d'avancement

Fiche d'un bien CCVSA	03 juin 2022 11:06:27
----------------------------------------	-----------------------

Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 90 629,71

Type d'amortissement : Linéaire

Date de début d'amortissement : 01/01/2022

Durée : 20

Taux d'amortissement : 5,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2022	amortissement	90 629,71	4 531,49	4 531,49	86 098,22	non	non	
2023	amortissement	90 629,71	4 531,49	9 062,96	81 566,73	non	non	
2024	amortissement	90 629,71	4 531,49	13 594,47	77 035,24	non	non	
2025	amortissement	90 629,71	4 531,49	18 125,96	72 503,75	non	non	
2026	amortissement	90 629,71	4 531,49	22 657,45	67 972,26	non	non	
2027	amortissement	90 629,71	4 531,49	27 188,94	63 440,77	non	non	
2028	amortissement	90 629,71	4 531,49	31 720,43	58 909,28	non	non	
2029	amortissement	90 629,71	4 531,49	36 251,92	54 377,79	non	non	
2030	amortissement	90 629,71	4 531,49	40 783,41	49 846,30	non	non	
2031	amortissement	90 629,71	4 531,49	45 314,90	45 314,61	non	non	
2032	amortissement	90 629,71	4 531,49	49 846,39	40 783,32	non	non	
2033	amortissement	90 629,71	4 531,49	54 377,88	36 251,83	non	non	
2034	amortissement	90 629,71	4 531,49	58 909,37	31 720,34	non	non	
2035	amortissement	90 629,71	4 531,49	63 440,86	27 188,85	non	non	
2036	amortissement	90 629,71	4 531,49	67 972,35	22 657,36	non	non	
2037	amortissement	90 629,71	4 531,49	72 503,84	18 125,87	non	non	
2038	amortissement	90 629,71	4 531,49	77 035,33	13 594,38	non	non	
2039	amortissement	90 629,71	4 531,49	81 566,82	9 062,89	non	non	
2040	amortissement	90 629,71	4 531,49	86 098,31	4 531,40	non	non	
2041	amortissement	90 629,71	4 531,40	90 629,71	0,00	non	non	

Fiche d'un bien	03 juin 2022 11:07:52
CCVSA	

Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 101 832,57 Type d'amortissement : Linéaire
 Date de début d'amortissement : 01/01/2022 Durée : 20 Taux d'amortissement : 5,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2022	amortissement	101 832,57	5 092,00	5 092,00	96 740,57	non	non	
2023	amortissement	101 832,57	5 092,00	10 184,00	91 648,57	non	non	
2024	amortissement	101 832,57	5 092,00	15 276,00	86 556,57	non	non	
2025	amortissement	101 832,57	5 092,00	20 368,00	81 464,57	non	non	
2026	amortissement	101 832,57	5 092,00	25 460,00	76 372,57	non	non	
2027	amortissement	101 832,57	5 092,00	30 552,00	71 280,57	non	non	
2028	amortissement	101 832,57	5 092,00	35 644,00	66 188,57	non	non	
2029	amortissement	101 832,57	5 092,00	40 736,00	61 096,57	non	non	
2030	amortissement	101 832,57	5 092,00	45 828,00	56 004,57	non	non	
2031	amortissement	101 832,57	5 092,00	50 920,00	50 912,57	non	non	
2032	amortissement	101 832,57	5 092,00	56 012,00	45 820,57	non	non	
2033	amortissement	101 832,57	5 092,00	61 104,00	40 728,57	non	non	
2034	amortissement	101 832,57	5 092,00	66 196,00	35 636,57	non	non	
2035	amortissement	101 832,57	5 092,00	71 288,00	30 544,57	non	non	
2036	amortissement	101 832,57	5 092,00	76 380,00	25 452,57	non	non	
2037	amortissement	101 832,57	5 092,00	81 472,00	20 360,57	non	non	
2038	amortissement	101 832,57	5 092,00	86 564,00	15 268,57	non	non	
2039	amortissement	101 832,57	5 092,00	91 656,00	10 176,57	non	non	
2040	amortissement	101 832,57	5 092,00	96 748,00	5 084,57	non	non	
2041	amortissement	101 832,57	5 084,57	101 832,57	0,00	non	non	

Fiche d'un bien CCVSA	03 juin 2022 11:09:56
----------------------------------------	-----------------------

Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 943 029,04 Type d'amortissement : Linéaire
 Date de début d'amortissement : 01/04/2021 Durée : 20 Taux d'amortissement : 5,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2021	amortissement	943 029,04	47 151,00	47 151,00	895 878,04	oui	non	28 600,00
2022	amortissement	943 029,04	47 151,00	94 302,00	848 727,04	non	non	28 600,00
2023	amortissement	943 029,04	47 151,00	141 453,00	801 576,04	non	non	28 600,00
2024	amortissement	943 029,04	47 151,00	188 604,00	754 425,04	non	non	28 600,00
2025	amortissement	943 029,04	47 151,00	235 755,00	707 274,04	non	non	28 600,00
2026	amortissement	943 029,04	47 151,00	282 906,00	660 123,04	non	non	28 600,00
2027	amortissement	943 029,04	47 151,00	330 057,00	612 972,04	non	non	28 600,00
2028	amortissement	943 029,04	47 151,00	377 208,00	565 821,04	non	non	28 600,00
2029	amortissement	943 029,04	47 151,00	424 359,00	518 670,04	non	non	28 600,00
2030	amortissement	943 029,04	47 151,00	471 510,00	471 519,04	non	non	28 600,00
2031	amortissement	943 029,04	47 151,00	518 661,00	424 368,04	non	non	28 600,00
2032	amortissement	943 029,04	47 151,00	565 812,00	377 217,04	non	non	28 600,00
2033	amortissement	943 029,04	47 151,00	612 963,00	330 066,04	non	non	28 600,00
2034	amortissement	943 029,04	47 151,00	660 114,00	282 915,04	non	non	28 600,00
2035	amortissement	943 029,04	47 151,00	707 265,00	235 764,04	non	non	28 600,00
2036	amortissement	943 029,04	47 151,00	754 416,00	188 613,04	non	non	28 600,00
2037	amortissement	943 029,04	47 151,00	801 567,00	141 462,04	non	non	28 600,00
2038	amortissement	943 029,04	47 151,00	848 718,00	94 311,04	non	non	28 600,00
2039	amortissement	943 029,04	47 151,00	895 869,00	47 160,04	non	non	28 600,00
2040	amortissement	943 029,04	47 160,04	943 029,04	0,00	non	non	28 609,01

Fiche d'un bien CCVSA	03 juin 2022 11:11:04
----------------------------------------	-----------------------

Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 595 506,47 Type d'amortissement : Linéaire
 Date de début d'amortissement : 01/04/2021 Durée : 20 Taux d'amortissement : 5,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2021	amortissement	595 506,47	29 775,00	29 775,00	565 731,47	oui	non	28 600,00
2022	amortissement	595 506,47	29 775,00	59 550,00	535 956,47	non	non	28 600,00
2023	amortissement	595 506,47	29 775,00	89 325,00	506 181,47	non	non	28 600,00
2024	amortissement	595 506,47	29 775,00	119 100,00	476 406,47	non	non	28 600,00
2025	amortissement	595 506,47	29 775,00	148 875,00	446 631,47	non	non	28 600,00
2026	amortissement	595 506,47	29 775,00	178 650,00	416 856,47	non	non	28 600,00
2027	amortissement	595 506,47	29 775,00	208 425,00	387 081,47	non	non	28 600,00
2028	amortissement	595 506,47	29 775,00	238 200,00	357 306,47	non	non	28 600,00
2029	amortissement	595 506,47	29 775,00	267 975,00	327 531,47	non	non	28 600,00
2030	amortissement	595 506,47	29 775,00	297 750,00	297 756,47	non	non	28 600,00
2031	amortissement	595 506,47	29 775,00	327 525,00	267 981,47	non	non	28 600,00
2032	amortissement	595 506,47	29 775,00	357 300,00	238 206,47	non	non	28 600,00
2033	amortissement	595 506,47	29 775,00	387 075,00	208 431,47	non	non	28 600,00
2034	amortissement	595 506,47	29 775,00	416 850,00	178 656,47	non	non	28 600,00
2035	amortissement	595 506,47	29 775,00	446 625,00	148 881,47	non	non	28 600,00
2036	amortissement	595 506,47	29 775,00	476 400,00	119 106,47	non	non	28 600,00
2037	amortissement	595 506,47	29 775,00	506 175,00	89 331,47	non	non	28 600,00
2038	amortissement	595 506,47	29 775,00	535 950,00	59 556,47	non	non	28 600,00
2039	amortissement	595 506,47	29 775,00	565 725,00	29 781,47	non	non	28 600,00
2040	amortissement	595 506,47	29 781,47	595 506,47	0,00	non	non	28 608,99

Fiche d'un bien CCVSA	03 juin 2022 11:12:09
----------------------------------------	-----------------------

Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 62 657,65

Type d'amortissement : Linéaire

Date de début d'amortissement : 01/04/2021

Durée : 20

Taux d'amortissement : 5,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2021	amortissement	62 657,65	3 133,00	3 133,00	59 524,65	oui	non	
2022	amortissement	62 657,65	3 133,00	6 266,00	56 391,65	non	non	
2023	amortissement	62 657,65	3 133,00	9 399,00	53 258,65	non	non	
2024	amortissement	62 657,65	3 133,00	12 532,00	50 125,65	non	non	
2025	amortissement	62 657,65	3 133,00	15 665,00	46 992,65	non	non	
2026	amortissement	62 657,65	3 133,00	18 798,00	43 859,65	non	non	
2027	amortissement	62 657,65	3 133,00	21 931,00	40 726,65	non	non	
2028	amortissement	62 657,65	3 133,00	25 064,00	37 593,65	non	non	
2029	amortissement	62 657,65	3 133,00	28 197,00	34 460,65	non	non	
2030	amortissement	62 657,65	3 133,00	31 330,00	31 327,65	non	non	
2031	amortissement	62 657,65	3 133,00	34 463,00	28 194,65	non	non	
2032	amortissement	62 657,65	3 133,00	37 596,00	25 061,65	non	non	
2033	amortissement	62 657,65	3 133,00	40 729,00	21 928,65	non	non	
2034	amortissement	62 657,65	3 133,00	43 862,00	18 795,65	non	non	
2035	amortissement	62 657,65	3 133,00	46 995,00	15 662,65	non	non	
2036	amortissement	62 657,65	3 133,00	50 128,00	12 529,65	non	non	
2037	amortissement	62 657,65	3 133,00	53 261,00	9 396,65	non	non	
2038	amortissement	62 657,65	3 133,00	56 394,00	6 263,65	non	non	
2039	amortissement	62 657,65	3 133,00	59 527,00	3 130,65	non	non	
2040	amortissement	62 657,65	3 130,65	62 657,65	0,00	non	non	

Fiche d'un bien CCVSA	03 juin 2022 11:12:57
----------------------------------------	-----------------------

Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 41 598,48

Type d'amortissement : Linéaire

Date de début d'amortissement : 01/04/2021

Durée : 20

Taux d'amortissement : 5,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2021	amortissement	41 598,48	2 080,00	2 080,00	39 518,48	oui	non	
2022	amortissement	41 598,48	2 080,00	4 160,00	37 438,48	non	non	
2023	amortissement	41 598,48	2 080,00	6 240,00	35 358,48	non	non	
2024	amortissement	41 598,48	2 080,00	8 320,00	33 278,48	non	non	
2025	amortissement	41 598,48	2 080,00	10 400,00	31 198,48	non	non	
2026	amortissement	41 598,48	2 080,00	12 480,00	29 118,48	non	non	
2027	amortissement	41 598,48	2 080,00	14 560,00	27 038,48	non	non	
2028	amortissement	41 598,48	2 080,00	16 640,00	24 958,48	non	non	
2029	amortissement	41 598,48	2 080,00	18 720,00	22 878,48	non	non	
2030	amortissement	41 598,48	2 080,00	20 800,00	20 798,48	non	non	
2031	amortissement	41 598,48	2 080,00	22 880,00	18 718,48	non	non	
2032	amortissement	41 598,48	2 080,00	24 960,00	16 638,48	non	non	
2033	amortissement	41 598,48	2 080,00	27 040,00	14 558,48	non	non	
2034	amortissement	41 598,48	2 080,00	29 120,00	12 478,48	non	non	
2035	amortissement	41 598,48	2 080,00	31 200,00	10 398,48	non	non	
2036	amortissement	41 598,48	2 080,00	33 280,00	8 318,48	non	non	
2037	amortissement	41 598,48	2 080,00	35 360,00	6 238,48	non	non	
2038	amortissement	41 598,48	2 080,00	37 440,00	4 158,48	non	non	
2039	amortissement	41 598,48	2 080,00	39 520,00	2 078,48	non	non	
2040	amortissement	41 598,48	2 078,48	41 598,48	0,00	non	non	

<h2 style="margin: 0;">Fiche d'un bien</h2> <h3 style="margin: 0;">CCVSA</h3>	03 juin 2022 11:13:48
-------------------------------------------------------------------------------	-----------------------

Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 32 305,44

Type d'amortissement : Linéaire

Date de début d'amortissement : 01/04/2021

Durée : 20

Taux d'amortissement : 5,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2021	amortissement	32 305,44	1 615,00	1 615,00	30 690,44	oui	non	
2022	amortissement	32 305,44	1 615,00	3 230,00	29 075,44	non	non	
2023	amortissement	32 305,44	1 615,00	4 845,00	27 460,44	non	non	
2024	amortissement	32 305,44	1 615,00	6 460,00	25 845,44	non	non	
2025	amortissement	32 305,44	1 615,00	8 075,00	24 230,44	non	non	
2026	amortissement	32 305,44	1 615,00	9 690,00	22 615,44	non	non	
2027	amortissement	32 305,44	1 615,00	11 305,00	21 000,44	non	non	
2028	amortissement	32 305,44	1 615,00	12 920,00	19 385,44	non	non	
2029	amortissement	32 305,44	1 615,00	14 535,00	17 770,44	non	non	
2030	amortissement	32 305,44	1 615,00	16 150,00	16 155,44	non	non	
2031	amortissement	32 305,44	1 615,00	17 765,00	14 540,44	non	non	
2032	amortissement	32 305,44	1 615,00	19 380,00	12 925,44	non	non	
2033	amortissement	32 305,44	1 615,00	20 995,00	11 310,44	non	non	
2034	amortissement	32 305,44	1 615,00	22 610,00	9 695,44	non	non	
2035	amortissement	32 305,44	1 615,00	24 225,00	8 080,44	non	non	
2036	amortissement	32 305,44	1 615,00	25 840,00	6 465,44	non	non	
2037	amortissement	32 305,44	1 615,00	27 455,00	4 850,44	non	non	
2038	amortissement	32 305,44	1 615,00	29 070,00	3 235,44	non	non	
2039	amortissement	32 305,44	1 615,00	30 685,00	1 620,44	non	non	
2040	amortissement	32 305,44	1 620,44	32 305,44	0,00	non	non	

<h2 style="margin: 0;">Fiche d'un bien</h2> <h3 style="margin: 0;">CCVSA</h3>	03 juin 2022 11:14:39
-------------------------------------------------------------------------------	-----------------------

Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 1 634,18

Type d'amortissement : Linéaire

Date de début d'amortissement : 01/04/2021

Durée : 20

Taux d'amortissement : 5,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2021	amortissement	1 634,18	82,00	82,00	1 552,18	oui	non	
2022	amortissement	1 634,18	82,00	164,00	1 470,18	non	non	
2023	amortissement	1 634,18	82,00	246,00	1 388,18	non	non	
2024	amortissement	1 634,18	82,00	328,00	1 306,18	non	non	
2025	amortissement	1 634,18	82,00	410,00	1 224,18	non	non	
2026	amortissement	1 634,18	82,00	492,00	1 142,18	non	non	
2027	amortissement	1 634,18	82,00	574,00	1 060,18	non	non	
2028	amortissement	1 634,18	82,00	656,00	978,18	non	non	
2029	amortissement	1 634,18	82,00	738,00	896,18	non	non	
2030	amortissement	1 634,18	82,00	820,00	814,18	non	non	
2031	amortissement	1 634,18	82,00	902,00	732,18	non	non	
2032	amortissement	1 634,18	82,00	984,00	650,18	non	non	
2033	amortissement	1 634,18	82,00	1 066,00	568,18	non	non	
2034	amortissement	1 634,18	82,00	1 148,00	486,18	non	non	
2035	amortissement	1 634,18	82,00	1 230,00	404,18	non	non	
2036	amortissement	1 634,18	82,00	1 312,00	322,18	non	non	
2037	amortissement	1 634,18	82,00	1 394,00	240,18	non	non	
2038	amortissement	1 634,18	82,00	1 476,00	158,18	non	non	
2039	amortissement	1 634,18	82,00	1 558,00	76,18	non	non	
2040	amortissement	1 634,18	76,18	1 634,18	0,00	non	non	

Fiche d'un bien	03 juin 2022 11:15:25
CCVSA	

Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 415 698,53 Type d'amortissement : Linéaire
 Date de début d'amortissement : 01/01/2022 Durée : 20 Taux d'amortissement : 5,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2022	amortissement	415 698,53	20 785,00	20 785,00	394 913,53	non	non	18 369,00
2023	amortissement	415 698,53	20 785,00	41 570,00	374 128,53	non	non	18 369,00
2024	amortissement	415 698,53	20 785,00	62 355,00	353 343,53	non	non	18 369,00
2025	amortissement	415 698,53	20 785,00	83 140,00	332 558,53	non	non	18 369,00
2026	amortissement	415 698,53	20 785,00	103 925,00	311 773,53	non	non	18 369,00
2027	amortissement	415 698,53	20 785,00	124 710,00	290 988,53	non	non	18 369,00
2028	amortissement	415 698,53	20 785,00	145 495,00	270 203,53	non	non	18 369,00
2029	amortissement	415 698,53	20 785,00	166 280,00	249 418,53	non	non	18 369,00
2030	amortissement	415 698,53	20 785,00	187 065,00	228 633,53	non	non	18 369,00
2031	amortissement	415 698,53	20 785,00	207 850,00	207 848,53	non	non	18 369,00
2032	amortissement	415 698,53	20 785,00	228 635,00	187 053,53	non	non	18 369,00
2033	amortissement	415 698,53	20 785,00	249 420,00	166 278,53	non	non	18 369,00
2034	amortissement	415 698,53	20 785,00	270 205,00	145 493,53	non	non	18 369,00
2035	amortissement	415 698,53	20 785,00	290 990,00	124 708,53	non	non	18 369,00
2036	amortissement	415 698,53	20 785,00	311 775,00	103 923,53	non	non	18 369,00
2037	amortissement	415 698,53	20 785,00	332 560,00	83 138,53	non	non	18 369,00
2038	amortissement	415 698,53	20 785,00	353 345,00	62 353,53	non	non	18 369,00
2039	amortissement	415 698,53	20 785,00	374 130,00	41 568,53	non	non	18 369,00
2040	amortissement	415 698,53	20 785,00	394 915,00	20 783,53	non	non	18 369,00
2041	amortissement	415 698,53	20 783,53	415 698,53	0,00	non	non	18 361,16

Fiche d'un bien CCVSA	03 juin 2022 11:16:29
----------------------------------------	-----------------------

Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 311 544,19 Type d'amortissement : Linéaire
 Date de début d'amortissement : 01/01/2022 Durée : 20 Taux d'amortissement : 5,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2022	amortissement	311 544,19	15 577,00	15 577,00	295 967,19	non	non	14 762,00
2023	amortissement	311 544,19	15 577,00	31 154,00	280 390,19	non	non	14 762,00
2024	amortissement	311 544,19	15 577,00	46 731,00	264 813,19	non	non	14 762,00
2025	amortissement	311 544,19	15 577,00	62 308,00	249 236,19	non	non	14 762,00
2026	amortissement	311 544,19	15 577,00	77 885,00	233 659,19	non	non	14 762,00
2027	amortissement	311 544,19	15 577,00	93 462,00	218 082,19	non	non	14 762,00
2028	amortissement	311 544,19	15 577,00	109 039,00	202 505,19	non	non	14 762,00
2029	amortissement	311 544,19	15 577,00	124 616,00	186 928,19	non	non	14 762,00
2030	amortissement	311 544,19	15 577,00	140 193,00	171 351,19	non	non	14 762,00
2031	amortissement	311 544,19	15 577,00	155 770,00	155 774,19	non	non	14 762,00
2032	amortissement	311 544,19	15 577,00	171 347,00	140 197,19	non	non	14 762,00
2033	amortissement	311 544,19	15 577,00	186 924,00	124 620,19	non	non	14 762,00
2034	amortissement	311 544,19	15 577,00	202 501,00	109 043,19	non	non	14 762,00
2035	amortissement	311 544,19	15 577,00	218 078,00	93 466,19	non	non	14 762,00
2036	amortissement	311 544,19	15 577,00	233 655,00	77 889,19	non	non	14 762,00
2037	amortissement	311 544,19	15 577,00	249 232,00	62 312,19	non	non	14 762,00
2038	amortissement	311 544,19	15 577,00	264 809,00	46 735,19	non	non	14 762,00
2039	amortissement	311 544,19	15 577,00	280 386,00	31 158,19	non	non	14 762,00
2040	amortissement	311 544,19	15 577,00	295 963,00	15 581,19	non	non	14 762,00
2041	amortissement	311 544,19	15 581,19	311 544,19	0,00	non	non	14 747,00

Annexe 14 – Identification bâtiments relais à amortir

	N° d'inventaire	Compta	Désignation	Valeur initiale	Date d'entrée	Date de fin de travaux	Durée d'amortissement	Commentaire
NIEUL 1 - BATIMENT INDUSTRIEL NIEUL 1	2313 06 01 NIEUL	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 1 NIEUL	32 792,76	06/06/2008	2010	30	Début amortissement 2022
	2313 09 01 NIEUL	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 1 NIEUL	538 133,17	03/03/2009	2010	30	Début amortissement 2022
	2111 09 01 NIEUL	2111 - Terrains nus	ACHAT BA ZAE LA CHICANE PARCELLE VS 115	69 798,00	27/11/2009	X	X	
	2313 10 01 NIEUL	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 1 NIEUL	18 627,18	07/01/2010	2010	30	Début amortissement 2022
NIEUL 2 - BATIMENT INDUSTRIEL NIEUL 2	2313 12 01 NIEUL 1	2138 - Autres constructions	AMENAGEMENT BAT ECO N°1	28 407,61	29/09/2012	2012	30	Début amortissement 2022
	2313 13 01 NIEUL 1	2138 - Autres constructions	AMENAGEMENTS BATIMENT INDUSTRIEL 1	907,23	25/02/2013	2015	30	Début amortissement 2022
	2313 14 01 NIEUL 1	2138 - Autres constructions	REALISATION D'UNE PLAT-FORME ENROBEE - BATIMENT INDUSTRIEL 1	4 380,00	09/09/2014	2015	30	Début amortissement 2022
	2313 08 02 NIEUL 2	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 2 NIEUL	450,85	30/07/2009	2015	30	Début amortissement 2022
NIEUL 3 - BATIMENT INDUSTRIEL NIEUL 3	2313 10 02 NIEUL 2	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 2 NIEUL	42 473,79	30/04/2010	2012	30	Début amortissement 2022
	2111 10 01 NIEUL 2	2111 - Terrains nus	ACHAT BA ZAE LA CHICANE PARCELLE VS 132	29 715,00	10/12/2010	X	X	
	2313 11 01 NIEUL 2	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 2 NIEUL	480 565,51	07/01/2011	2012	30	Début amortissement 2022
	2313 12 01 NIEUL 2	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 2 NIEUL	56 244,16	02/04/2012	2012	30	Début amortissement 2022
	2313 13 02 NIEUL 2	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 2	646,70	16/04/2013	2015	30	Début amortissement 2022
	2313 15 02 NIEUL 2	2138 - Autres constructions	SOLDE FRAIS DE MAITRISE D'OEUVRE - BATIMENT INDUSTRIEL 2	4 145,99	06/06/2015	2015	30	Début amortissement 2022
	2313 16 01 NIEUL 2	2138 - Autres constructions	TRAVAUX MACONNERIE POUR POSE STRUCTURE BACHEE - BATIMENT INDUSTRIEL 2	5 106,47	12/10/2016	2017	30	Début amortissement 2022
	2313 12 03 NIEUL 3	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 3 NIEUL	21 701	11/04/2012	2014	30	Début amortissement 2022
	2313 18 02 NIEUL 3	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 3	219 968,23	27/02/2013	2014	30	Début amortissement 2022
	2313 14 11 NIEUL 3	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 3	45 815,71	04/01/2014	2015	30	Début amortissement 2022
NIEUL 5 - BATIMENT INDUSTRIEL NIEUL 5	2313 15 01 NIEUL 3	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 3	49 715,62	16/04/2015	2015	30	Début amortissement 2022
	2313 16 01 NIEUL 3	2138 - Autres constructions	LOT 1 : VID - CONSTRUCTION BATIMENT INDUSTRIEL 3 - SOLDE	5 190,20	08/03/2016	2018	30	Début amortissement 2022
	2135 - Immobilis. générales, aménagements							
NIEUL 4 - BATIMENT INDUSTRIEL NIEUL 4	2135 19 01 NIEUL 3	Aménagements des construct ^r	591,90	07/05/2019		15	Début amortissement en 2020	
ST HILAIRE 5 - BATIMENT INDUSTRIEL ST HILAIRE DES LOGES 5	2313 12 04 NIEUL 4	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 3	217,00	11/04/2012	2015	30	Début amortissement 2022
	2313 12 05 NIEUL 5	2138 - Autres constructions	BATIMENT INDUSTRIEL 3	216,98	11/04/2012	2015	30	Début amortissement 2022
VILLAGE ART 1 - VILLAGE ARTISANS 1	2313 22 01 ST HILAIRE 5	2313 - Constructions (en cours)	ETUDE FILIERE ANC - CONSTRUCTION LOCAL ARTISANAL ZA REE AUX HOMMES ST HILAIRE	450,00	11/02/2022	X	X	Attente fin de travaux pour réaliser l'amortissement
	2313 16 02 VILLAGE NIEUL	2138 - Autres constructions	CONSTRUCTION VILLAGE ARTISANS	69 023,79	15/01/2016	2018	30	Début amortissement 2022
	2313 17 02 VILLAGE NIEUL	2138 - Autres constructions	CONSTRUCTION VILLAGE ARTISANS	412 626,91	12/01/2017	X	X	Attente fin de travaux pour réaliser l'amortissement
	Z04182 - 17 01 VILLAGE NIEUL	204182 - Autres org. publiques, bâtiments et installat ^{ions}	EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE - VILLAGE ARTISANS NIEUL SUR L'AUTISE	18 252,00	26/09/2017	X	30	Début amortissement en 2018
VILLAGE ART 2 - VILLAGE ARTISANS 2	2313 18 02 VILLAGE NIEUL	2138 - Autres constructions	CONSTRUCTION VILLAGE ARTISANS NIEUL	263,81	09/03/2018	2018	30	Début amortissement 2022
	2313 21 01 VIL ARTISANS 2	2313 - Constructions	REALISATION VILLAGE ARTISANS N° 2	514 715,13	11/03/2021	X	X	Attente fin de travaux pour réaliser l'amortissement
VILLAGE COMMERC - VILLAGE COMMERCANTS BENET	2313 17 03 VILLAGE BENET	2313 - Constructions	CONSTRUCTION VILLAGE COMMERCANTS A BENET	150,00	24/04/2017	X	X	Attente fin de travaux pour réaliser l'amortissement
	2313 18 03 VILLAGE BENET	2313 - Constructions	CONSTRUCTION VILLAGE COMMERCANTS BENET	633 355,57	06/06/2018	X	X	Attente fin de travaux pour réaliser l'amortissement
	2313 19 01 PARCELLE BENET	2313 - Constructions	AMENAGEMENT D'UNE PARCELLE ZA MOULINS DU JONG - VILLAGE COMMERCANTS	11 590,21	28/02/2019	X	X	Attente fin de travaux pour réaliser l'amortissement
	2313 19 02 SALLE SPORT	2313 - Constructions	AMENAGEMENT SALLE DE SPORT - VILLAGE COMMERCANTS ZA MOULINS DU JONG BENET	187 197,67	27/01/2020	X	X	Attente fin de travaux pour réaliser l'amortissement
VIX 6 - BATIMENT INDUSTRIEL VIX 6	2313 22 02 VIX 6	2313 - Constructions (en cours)	3 342,16	02/03/2022	X	X	Attente fin de travaux pour réaliser l'amortissement	

Annexe 15 – Projet pluriannuel d'investissement

Montant estimatif de l'opération HT	Montant réel de l'opération HT	Réalisés 2021	Report 2021	BP 2022	2023	2024	2025	2026	2027-2028	Total 2027-2028
Revenues										
Administrations municipales										
Entretien Site Scol	587 000,00	587 000,00		587 000,00						
Revenues										
Administration générale										
Permis de bâtir	200 000,00	200 000,00		200 000,00						120 000,00
Salle d'accueil touristique et de convalescence Almon	495 000,00	224 510,08	224 510,08							121 008,20
Travaux sur bâtiments d'ou	763 500,00	293 500,00	293 500,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Équipement des services d'ou	488 883,09	88 883,00	88 883,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Véhicules	50 000,00									
Service technique										
Station de pompage	220 000,00	220 000,00		220 000,00						
Station de pompage	220 000,00	220 000,00		220 000,00						
Aménagement territoire										
PC-ET	255 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		5 000,00
THB	750 000,00	300 138,00	300 138,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Habitat	877 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Tourisme										
Tourisme fluviale	154 200,00	42 800,00	42 800,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		154 200,00
Équipements touristiques	183 000,00	33 000,00	33 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		183 000,00
Maison de la jeunesse										
Aménagement	60 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		60 000,00
Centre minier										
Aménagement	120 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		120 000,00
Bâtiment Rebeis										
Extension village arizaire	480 481,25	644 032,00								340 190,00
Maison de santé										
Cabinet médical Vtr	482 574,00								72 401,10	
Office de tourisme										
Lac de Chausson	217 438,00	19 000,13	19 000,13	19 000,13	19 000,13	19 000,13	19 000,13	19 000,13		52 185,09
Office de tourisme	450 000,00									360 000,00
Assainissement collectif DSP										
Travaux Dames	34 066,37	235 432,06	85 195,45							65 279,29
Porte relavage Chulmer	177 774,41								70 304,91	
Assainissement collectif REGE										
Diagnostic et schéma directeur eaux usées territoire CCOSA (7,7 %)	14 830,59								5 065,65	
Total	7 061 687,62	903 527,41	1 195 134,70	1 547 336,00	1 240 164,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00	5 418 238,70	548 153,20
Reste à charge	6 547 547,31	683 941,22	1 199 134,70	1 387 336,00	1 200 164,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	5 418 238,70	548 153,20

